

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 05 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 05 décembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 02 décembre 2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 décembre 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à M Guyot Didier

M Rolland Alain donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

D2024_050 – Approbation du rapport de l'eau du MIMO

En application du décret 95-635 du 06 mai 1995, Monsieur Nicolas Aymard présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2023, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux de Millery Mornant.

Après avoir pris connaissance du document soumis à son examen

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport 2023 établi par le MIMO sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

